

## Master franco-allemand

Par **couleur**, le **06/06/2015** à **10:16**

Bonjour,

Passant en L3 l'année prochaine, je commence à me poser quelques questions sur mon choix de master et j'ai pour le moment une préférence pour le cursus de droit des affaires franco-allemand.

Mais voilà, l'accès de la majorité des masters franco-allemand est soumis à la possession d'une licence franco-allemande (seul Paris X semble permettre l'admission malgré l'absence de licence bilingue, mais ce master s'éloigne du droit des affaires).

Bref, est-il possible d'intégrer les masters franco-allemands sans la possession d'une licence bilingue si l'on a un dossier correct (L1 et L2 validées avec mention bien et bon niveau en allemand puisque né en Allemagne) ou faut-il nécessairement refaire une licence de droit franco-allemande ?

Merci d'avance :)

Par **cam94**, le **07/06/2015** à **17:32**

Bonjour!

Je viens de finir la double licence droit français/droit anglais et américain de Nanterre, et je continue dans le master correspondant à la rentrée prochaine. Je peux essayer de te renseigner un peu pour ce qui est de Nanterre.

Le master franco-allemand accepte en priorité les étudiants qui ont fait la licence franco-allemande de Nanterre, mais en priorité seulement. Donc effectivement, tu peux tenter ta chance sans avoir fait de licence bilingue (même s'il te faudra rattraper les bases après).

Pour ce qui est du master en lui-même, il y a deux parcours : droit international et droit des affaires. Tu peux donc choisir un des deux parcours et le master parcours droit des affaires compte la plupart des matières que l'on trouverait dans un master de droit des affaires.

Bon courage :)